

— Apprendre & réussir, ENSEMBLE.

A l'attention des parents des élèves du LGT.

Madame, Monsieur,

Votre jeune est doté cette année d'un outil informatique présentant des atouts pédagogiques innovants, l'iPad. Ce prêt à longue durée entre dans le cadre du projet pédagogique de l'établissement

Il s'agit d'un iPad 6^{ème} ou 7^{ème} (8^{ème} génération à l'entrée en 2GT en 2021) 32Go Wifi, ainsi que d'une protection STM DUX plus DUO.

Votre enfant conservera cet outil pendant ses années scolaires à Saint Gabriel – Saint Michel, selon les modalités précisées dans la suite de ce document.

A. Questions générales et de vie scolaire

1 - Pourquoi avoir choisi l'iPad et non une tablette concurrente ?

L'iPad et les applications développées par Apple sont à ce jour les solutions les plus avancées au niveau éducatif. De plus, le mode de fonctionnement de l'environnement Apple, qui peut pour certains représenter des contraintes, apporte une sécurité des utilisateurs et des outils validés par les services Apple, et donc exclus de tous virus, chevaux de Troie et autres « malwares » que les utilisateurs d'autres solutions peuvent connaître actuellement. C'est donc le choix de la qualité et de la sécurité.

2 - Pourquoi ne pas avoir choisi une liseuse de type Kindle, à la place d'une tablette numérique ?

Une liseuse, comme son nom l'indique, est un dispositif destiné exclusivement à la lecture d'ouvrages sous format numérique. L'utilisation de l'iPad est au-delà de la simple lecture, puisque votre jeune se trouve acteur de son apprentissage.

En termes d'outils de lecture, l'application Livres (gratuite et incluse sur l'appareil de votre jeune) permet la lecture de livres réellement interactifs.

3 - Les iPads seront-ils fournis avec des applications ?

Oui. Parmi les nombreuses applications installées, il y a aura celles des suites iWork (Pages, Keynote, Numbers) et iLife (GarageBand, iMovie), ainsi que la suite Office365 (Word, Excel, Teams ...) liée au compte éducation de votre jeune. Nous avons prévu l'installation d'autres « applications » que nous avons définies avec l'équipe éducative. Les enseignants guideront au mieux vos jeunes dans leurs usages pédagogiques.

4 - Peut-on exiger de nous (parents) d'acheter des applications payantes ?

Non, nous avons prévu un budget dans le cas où des applications pédagogiques devraient être achetées. Mais le package applicatif que nous avons installé sur tous les iPads devrait répondre aux besoins pédagogiques les plus courants jusqu'à la fin de la première année scolaire.

5 - Les enseignants seront-ils tenus de s'en servir ?

Les enseignants gardent leur liberté pédagogique en classe. Nous poursuivons les formations initiées en 2018-2019 aux usages pédagogiques de l'iPad. Les enseignants y apprennent à utiliser l'iPad non pas comme outil technologique supplémentaire, mais comme moyen d'imaginer des scénarios nouveaux en classe. Dès lors qu'ils trouvent des éléments pertinents qui leur semblent devoir faciliter les apprentissages, ils seront amenés à utiliser l'iPad. Comme chaque fois que l'on souhaite accentuer la différenciation dans le groupe classe par exemple.

6 - Je ne veux pas du wifi, ou je crains son influence sur mon jeune.

Il sera possible de couper le wifi lorsque l'iPad sera à votre domicile. Le « mode avion » est d'ailleurs très conseillé lorsque l'iPad est inactif, pour préserver sa batterie notamment. L'usage du wifi sera cependant indispensable au sein du Lycée.

7 - Sera-t-il possible de charger la batterie de l'iPad en classe ?

Cette solution ne doit être envisagée que dans des cas exceptionnels.

Votre jeune doit arriver en classe avec un iPad prêt à être utilisé suffisamment longtemps avec une charge à 70% minimum. Des expériences dans divers établissements ont montré que l'iPad pouvait tenir la charge toute une journée dans une utilisation classique d'élève au lycée.

Arriver en classe avec son iPad non chargé, c'est comme arriver sans sa trousse ou son matériel pour travailler. Ceci rentre donc dans le cadre du règlement, et pourra être sanctionné.

8 - Création d'un autre compte Apple ID.

Un Apple ID (identifiant de connexion aux services d'Apple) sera lié au compte de messagerie xxx@saint-gab.com que l'élève possède au sein de l'établissement. La création de cet identifiant sera utile pour le téléchargement et la mise à jour d'applications installées.

9 - Si l'iPad est oublié à la maison, mon jeune est-il sanctionné ? A chaque cours, la sanction ?

Oui, par jour d'oubli. L'iPad est un outil scolaire au même titre qu'un livre ou qu'un cahier. Le règlement s'appliquera donc, quelle que soit la fréquence de l'oubli.

10 - Comment gère-t-on l'utilisation de l'iPad à la maison ? Peut-on être certain qu'il est utilisé pour travailler et non pour jouer ?

Il est de votre discrétion de fixer des horaires d'utilisation, sachant que de nombreuses restrictions ont été mises en place pour garantir un usage strictement pédagogique (voir question n. 13).

11 - L'iPad sera-t-il toujours utilisé à 100% du temps en classe ?

Non, cela dépendra de l'organisation de la séance menée par le professeur.

L'iPad ne remplace pas le travail classique en classe, mais représente un outil complémentaire dont l'usage sera raisonné.

12 - Peut-on avoir des infos sur le fonctionnement de l'iPad ?

Une adresse mail support sera mise à disposition à la rentrée dans le cas où vous ou votre jeune souhaiteriez obtenir des informations pratiques supplémentaires. Des temps d'information ou de formation des Familles pourront être envisagés.

13 - Y a-t-il un contrôle parental ?

Oui. Les restrictions imposées sur l'appareil sont nombreuses, internes à l'appareil et ne dépendent donc pas du réseau wifi sur lequel est connecté l'iPad.

La consultation de sites et de contenus sensibles a été accrue. L'accès à l'App Store est interdit. L'utilisation de Messages ou FaceTime est rendue impossible par les restrictions sur la modification des comptes Apple ID.

La consultation des réseaux sociaux sera proscrite par l'appareil. **Le « jailbreak » de l'iPad (remplacement de son système d'exploitation) est strictement interdit, et sera sévèrement sanctionné**, car il représente une faille de sécurité pour l'accès au contenu par votre jeune et pour le réseau du Lycée.

Ces mesures ont été prises afin de garantir une consultation à but pédagogique, même à la maison

14 - Allez-vous vérifier le contenu des tablettes ? Quelles sanctions sont possibles ? Quand allez-vous les vérifier ?

Nous pouvons vérifier à tout moment, de façon aléatoire, que l'usage des tablettes est bien pédagogique. Si l'iPad contient des photos, vidéos, ou documents inappropriés, nous sommes en mesure de vous avertir, et de sanctionner votre jeune, conformément au règlement intérieur.

15 - N'est-ce pas dangereux pour mon jeune, un objet d'une telle valeur ?

L'iPad mis à disposition des élèves est sécurisé:

La localisation de l'iPad, impossible à désactiver empêche toute utilisation frauduleuse de celui-ci. Il est donc inutile de faire pression sur un élève pour lui substituer son iPad. L'iPad peut être bloqué à distance et rendu totalement inutilisable.

De plus, les assurances que nous avons souscrites, permettent d'éviter le moindre risque. Si votre jeune se sent menacé (harcèlement ou de racket), nous lui conseillons de laisser son iPad à l'agresseur, plutôt que de risquer de se défendre et d'être physiquement atteint.

16 - Y a-t-il une charte d'utilisation ?

Oui. Une charte d'utilisation devra être signée par votre jeune et par vous-même, pour nous assurer que vous ayez bien pris connaissance des règles d'utilisation de l'appareil, tant au niveau de son entretien que du respect du règlement.

17 - Mon jeune possède déjà un iPad. Peut-il l'apporter pour l'utiliser en classe ?

Non, ce n'est pas possible. L'iPad que nous fournissons à votre jeune a été paramétré pour répondre à des usages pédagogiques précis : uniformisation du contenu, des applications, et des restrictions. L'utilisation d'un iPad personnel déséquilibrerait l'homogénéité du parc d'iPad, créerait une faille de sécurité tant technique que pédagogique et ne s'inscrirait pas dans notre vision globale qui est de démontrer qu'une tablette numérique n'est pas seulement conçue pour des usages ludiques, mais bien pour travailler de façon efficace.

En outre, la sécurité de votre jeune et de son matériel serait mise en péril, car cela ne rentrerait pas dans le cadre des assurances que nous avons souscrites et du règlement intérieur du Lycée.

18 - Les élèves auront-ils besoin d'autre matériel ?

Oui, chaque élève devra disposer en classe d'écouteurs filaires personnels, pouvant être branchés sur l'iPad. Tous les types d'écouteurs filaires, dont votre jeune dispose probablement déjà, sont compatibles avec l'iPad.

19 - Quels manuels sont prévus pour alléger le cartable ?

<https://www.lelivrescolaire.fr/> sera utilisé. Des manuels enrichis de type iBooks sont aussi réalisés ou en cours de production par les professeurs (notamment en Histoire Géographie, STT et Sciences Physiques), et l'expérience pédagogique interactive n'en sera que décuplée. Nous souhaitons, à terme, nous affranchir des éditeurs classiques en nous concentrant sur la production personnalisée de contenus par les enseignants du Lycée.

20 - Quand est prévue la remise de ces iPads ?

La remise des iPads sera réalisée durant **la première semaine de cours en septembre.**

Les élèves sont accompagnés par leur professeur jusqu'en amphithéâtre, où un formateur Apple vient présenter les fonctionnalités principales des iPads.

21 – Des mises à jour doivent-elles être réalisées sur les iPads ?

Oui. Lorsqu'elles seront nécessaires, les mises à jour de l'iPad devront être réalisées hors temps de cours.

B. Questions de Financement du projet numérique

1 - Quel est le coût total du projet pour les familles ?

Les Jeunes peuvent bénéficier de l'iPad sans coûts supplémentaires pour les familles. Ce prêt comprend la maintenance et l'assurance (casse involontaire et vol) des iPads. La tablette et sa housse de protection représentent une valeur financière de 424€10 (hors supervision et assurance- couts juin 2021) dont l'élève et la famille sont responsables. En cas de détérioration volontaire, de négligence ou de non-retour de la tablette à l'issue du cycle de scolarité dans l'établissement une participation financière peut vous être demandée.

Cet iPad restera à disposition de votre jeune pour toute sa scolarité au lycée à St Gab. Un achat de la tablette (déverrouillée) sera possible après 3 ans de scolarité de votre jeune au lycée. Ceci pour un cout qui sera définit en fin de scolarité entre 50 et 100€.

2 - Devient-on propriétaire de la tablette à la fin de la scolarité? Pour quel tarif ?

L'iPad vous appartient à l'issue de la scolarité pour un coût entre 50 et 100€.

Toutes les restrictions d'utilisation (voir partie **Questions générales et de vie scolaire**) sont alors levées par le service informatique.

3 - Que se passe-t-il si mon jeune quitte l'Établissement en fin de 2GT ou de 1GT ?

Si votre jeune quitte le Lycée Saint Gabriel – Saint Michel

- En fin de 2GT : Restitution de l'iPad.

- En fin de 1GT : Restitution de l'iPad.

6 - En cas de vol, de panne, de casse accidentelle ?

Le Lycée Saint Gabriel – Saint Michel a souscrit auprès de son prestataire un contrat d'assurance qui couvre la plupart des aléas possibles. Mais en cas de casse ou de vol une franchise de 50€ sera facturée aux familles.

En cas de vol, le récépissé de déclaration de Police devra être présenté pour permettre un remplacement du matériel. Attention, seuls les vols avec effraction constatée ou agression physique sont couverts par ce contrat d'assurance. Un vol par négligence ne rentre pas dans le cadre de ce contrat.

En cas de panne, le matériel devra simplement être restitué au service informatique, avec tous ses accessoires (chargeur et couverture protectrice).

En cas de casse, le matériel devra également être restitué au service informatique, avec tous ses accessoires valides (chargeur et couverture protectrice).

En aucun cas vous ne devrez procéder vous-mêmes à des démarches de réparation, ou de retour du matériel directement à Apple ou à une boutique de réparation. Seuls les services de l'établissement sont tenus de procéder à ces démarches. Veuillez noter que toute démarche effectuée à votre initiative annulera l'assurance souscrite auprès de notre prestataire, et des frais pourront alors vous être imputés.

En cas de casse répétée d'un même iPad, il conviendra de vous rencontrer afin de comprendre l'origine de ces dégradations (même accidentelles), et de prendre des mesures, qui resteront, souhaitons-le, exceptionnelles.

Dans tous les cas de figure, il convient de nous prévenir le plus rapidement possible afin que l'assurance prenne en compte le sinistre.